

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025

**Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025 (accusé de réception du 06/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 05 décembre 2024**

Conformément à l'article L.2121-15 Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil.

Madame la maire rappelle que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 décembre 2024 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'arrêter et approuver le procès-verbal de de la séance du conseil municipal du 05 décembre 2024.